

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 18 Novembre 2010

Objet de délibération :  
Autorisation pour la signature de  
documents administratifs pour les  
Rencontres Nationale des SCOTS en  
06/11

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 8 novembre 2010 et, à titre consultatif 2 conseillers généraux

Sont excusés :

Messieurs ESSERTIER, BERNARD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)  
Monsieur GADIOLET (C.C. Miribel et du Plateau)  
Messieurs ORSET, GREFFET, PERRET, FREY, BOUVIER, CUGNO et MONTEGRE, et Mesdames EXPOSITO et BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur BOURDIN (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Madame REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GIROUX et ORSET, et Mesdames DUMAS et DE VECCHI (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Messieurs de la VERPILLIERE et BERNARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Philippe GUILLOT VIGNOT à F. DROGUE (CC. 3CM)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

Madame la Présidente explique que les 11 syndicats mixtes porteurs des SCoTs de la métropole lyonnaise, engagés depuis 2004 au sein d'une démarche « Inter-Scot » de coopération et d'échanges entre les structures porteuses de SCoT, ont décidé collectivement le 6 mai 2010 de présenter une candidature commune en vue de la tenue à Lyon en juin 2011 des 7ème Rencontres Nationales des SCoT (RNS). Cette candidature a été retenue.

Pour mener à bien l'organisation des RNS qui se tiendront à Lyon fin juin 2011, les onze syndicats mixtes de SCoT devront établir des accords (charte ou convention) afin de :

- Valider l'inscription des RNS 2011 au programme de travail inter-SCoT, tel que les présidents de SCoT l'ont souhaité lors de leur rencontre du 6 mai 2010, aux côtés des trois priorités qui seront : mieux diffuser « l'idée métropolitaine » à l'intérieur des territoires, renforcer le travail coopératif sur les espaces à enjeux aux limites des Scot et élaborer un schéma commercial et schéma portuaire métropolitain.
- Définir les modalités de préparation des RNS entre les structures porteuses des 11 SCoTs de la métropole lyonnaise, réunis dans la démarche inter-Scot, et l'Agence d'Urbanisme, à qui ils délèguent la mission de centraliser et coordonner les démarches administratives et budgétaires nécessaires à la préparation de cette manifestation, dans le cadre d'un pilotage partenarial.

La participation financière des SCOT reposera pour partie par le budget « classique » inter-SCoT dans le cadre du programme de travail 2011 et pour partie par une cotisation spécifique assise sur le poids démographique des SCoT (BUCOPA = 4,4% soit 3600 €).

L'organisation des prochaines rencontres nationales des SCoT par l'inter-SCoT constitue une occasion unique de capitaliser et communiquer sur cette démarche et son « grand territoire d'appartenance »,

Il est proposé au Comité syndical de délibérer pour autoriser la Présidente à signer les actes administratifs nécessaires au bon déroulement de la démarche inter-Scot et des RNS.

**Le comité syndical,  
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer les documents administratifs pour les Rencontres Nationales des SCOTS en juin 2011

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 18 Novembre 2010

Objet de délibération :  
Poursuite du poste d'assistante à temps  
partiel

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 8 novembre 2010 et, à titre consultatif 2 conseillers généraux

Sont excusés :

Messieurs ESSERTIER, BERNARD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)  
Monsieur GADIOLET (C.C. Miribel et du Plateau)  
Messieurs ORSET, GREFFET, PERRET, FREY, BOUVIER, CUGNO et MONTEGRE, et Mesdames EXPOSITO et BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur BOURDIN (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Madame REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GIROUX et ORSET, et Mesdames DUMAS et DE VECCHI (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Messieurs de la VERPILLIERE et BERNARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Philippe GUILLOT VIGNOT à F. DROGUE (CC. 3CM)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

Madame la Présidente indique qu'il est nécessaire de reconduire pour une durée d'une année, le poste de l'assistante recrutée en novembre 2008 pour assurer un mi-temps pour le SCOT et un mi-temps pour le CDRA.

Madame la Présidente indique que l'assistante continuera à assurer l'exécution des tâches courantes du syndicat, ainsi que celles pour le CDRA.

La rémunération serait fixée par référence à l'indice brut 388 (indice majoré 355) de la fonction publique territoriale correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, sur la base d'un temps partiel (90 % du temps complet). A cette rémunération s'ajouterait, le cas échéant, le supplément familial de traitement. Pour ses déplacements professionnels, hors trajet domicile - lieu de travail, des indemnités kilométriques pourront être versées à cet agent, calculées conformément aux dispositions du décret n° 91.573 du 19 juin 1991.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** la reconduction du poste d'assistante SCOT / CDRA à temps partiel (90 % du temps complet) à compter du 3 novembre 2010 pour une durée d'un an.

**FIXE** la rémunération de cet agent par référence à l'indice brut 388 (indice majoré 355) de la fonction publique territoriale correspondant au 11<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, sur la base d'un temps partiel (90 % du temps complet). A sa rémunération pourra s'ajouter le supplément familial de traitement ainsi que des frais de déplacement comme il est dit précédemment.

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder aux déclarations de vacance de poste et à faire les démarches nécessaires pour continuer à adhérer au POLE EMPLOI.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*  
du comité syndical  
**Séance du 18 Novembre 2010**

**Objet de délibération :**  
**Demande de participation**  
**intercommunale pour l'assistante CDRA**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 8 novembre 2010 et, à titre consultatif 2 conseillers généraux

**Sont excusés :**

Messieurs ESSERTIER, BERNARD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)  
Monsieur GADIOLET (C.C. Miribel et du Plateau)  
Messieurs ORSET, GREFFET, PERRET, FREY, BOUVIER, CUGNO et MONTEGRE, et Mesdames EXPOSITO et BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur BOURDIN (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Madame REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GIROUX et ORSET, et Mesdames DUMAS et DE VECCHI (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Messieurs de la VERPILLIERE et BERNARD (Conseillers généraux)

**Ont donné pouvoir :**

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Philippe GUILLOT VIGNOT à F. DROGUE (CC. 3CM)

**Est élu secrétaire de séance :**

M. BEGUET (C.C. de Rhône Chartreuse de Portes)

Madame la Présidente rappelle que l'assistante du chef de projet SCOT assure pour 50% de son temps de travail une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, du canton de Montluel, de Bugey – Vallée de l'Ain et de Pont d'Ain- Priay- Varambon.

Cette mission exécutée en étroite collaboration avec l'animatrice générale du CDRA a pour objet :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subvention
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente souligne que cette mission CDRA bénéficie d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement cinq intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces cinq EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 60% du montant des dépenses salariales et des frais annexes.

Madame la Présidente indique que les charges attachées à ce poste pour une période d'un an allant du 3 novembre 2010 au 2 novembre 2011 ont été estimées à 14 700 € pour les charges salariales et 7 055 € pour les frais annexes.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de participation auprès des cinq intercommunalités à hauteur de 60% pour les frais de personnel et les frais annexes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec les intercommunalités dans le cadre de leur participation au financement du poste de l'assistante,

**DIT** que les cinq intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget 2011,

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au recouvrement des cofinancements.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

**Annexe au projet de délibération n°3 :**

**Répartition estimative du financement du poste de l'assistante SCOT/CDRA pour la mission CDRA**

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 03/11/2010 au 02/11/2011 (soit 1 an)

	Dépenses Part CDRA	Recettes Part CDRA
<b>Charges salariales Part CDRA</b> (salaire brut + charges)	14 700 €	
<b>Frais annexes Part CDRA (1)</b>	7 055,81 €	
<b>Subvention régionale</b> Part charges salariales et frais annexes 40%		8 702,32 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C de la Plaine de l'Ain (51,60 %)		6 735,60 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C du canton de Montluel (18,80 %)		2 454,06 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C de Miribel et du Plateau (18,70 %)		2 441,00 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C Bugey Vallée de l'Ain (7,10 %)		926,80 €
<b>Contribution intercommunale</b> C C Pont d'Ain – Priay - Varambon (3,80 %)		496,03
<b>TOTAL</b>	<b>21 755,81 €</b>	<b>21 755,81 €</b>

**RAPPEL :**

Estimation des dépenses globales de l'assistante à temps complet pour la période du 03/11/2010 au 02/11/2011 (1 an) :

- Charges salariales temps complet (salaires + charges) : 29 400 €
- Frais annexes : 14 111,62 €

**(1)** L'estimation des dépenses (14 111,62 €) a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de chef de projet SCOT pour l'exercice 2009. Leur répartition était la suivante :

Téléphone-Internet : 2 939,37 €  
 Timbres 584 €  
 Déplacements secrétaire : 74,50 €  
 Fournitures : 621,12 €  
 Location photocop. et mobilier : 3 116,72 €  
 Location bureaux : 3 658,80 €  
 Copies : 2 614,91 €

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 18 Novembre 2010

Objet de délibération :  
Demande de subvention auprès de la  
Région Rhône-Alpes au titre du CDRA  
Plaine de l'Ain Côtière - poste  
d'assistante

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 8 novembre 2010 et, à titre consultatif 2 conseillers généraux

Sont excusés :

Messieurs ESSERTIER, BERNARD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)  
Monsieur GADIOLET (C.C. Miribel et du Plateau)  
Messieurs ORSET, GREFFET, PERRET, FREY, BOUVIER, CUGNO et MONTEGRE, et Mesdames EXPOSITO et BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur BOURDIN (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Madame REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GIROUX et ORSET, et Mesdames DUMAS et DE VECCHI (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Messieurs de la VERPILLIERE et BERNARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Philippe GUILLOT VIGNOT à F. DROGUE (CC. 3CM)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Elle propose que l'assistante du chef de projet SCOT continue d'intervenir dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière pour 50% de son temps de travail.

Elle poursuivrait les missions suivantes auprès de l'animatrice généraliste du CDRA :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subvention
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

L'assistante étant en contrat pour un an pour la période du 3 novembre 2010 au 2 novembre 2011, les frais salariaux ont été estimés à 14 700 € et les frais annexes 7 055,81 €. Ces estimations ne concernent que la seule partie CDRA de la mission de l'assistante.



Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation et de la gestion du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec la Région Rhône-Alpes utile à cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

**Annexe au projet de délibération n° 4 :**

**Estimation détaillée du financement du poste de l'assistante SCOT/CDRA pour la mission CDRA**

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 03/11/2010 au 02/11/2011 (soit 1 an)

	Temps complet	dont part CDRA (au titre du volet animation)
<b>Charges salariales (salaire brut + charges)</b>	29 400,00 €	<b>14 700,00 €</b>
<b>Frais annexes (1)</b>	14 111,62 €	<b>7 055,81 €</b>
<b>TOTAL</b>	43 511,62 €	<b>21 755,81 €</b>

<b>Subvention pour les dépenses liées au salaire et aux frais annexes (taux de 40 %)</b>	<b>8 702,32 €</b> (21 755,81 * 40%)
<b>TOTAL</b>	<b>8 702,32 €</b>

(1) L'estimation des dépenses (14 111,62 €) a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de chef de projet SCOT pour l'exercice 2009. Leur répartition était la suivante :

*Téléphone-Internet : 2 939,37 €*  
*Timbres 584 €*  
*Déplacements secrétaire : 74,50 €*  
*Fournitures : 621,12 €*  
*Location photocop. et mobilier : 3 116,72 €*  
*Location bureaux : 3 658,80 €*  
*Copies : 2 614,91 €*

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 18 Novembre 2010

Objet de délibération :  
Reversement volontaire des 5  
intercommunalités pour la mission  
CDRA Plaine de l'Ain Côtère- Poste  
Chef de projet

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 8 novembre 2010 et, à titre consultatif 2 conseillers généraux

Sont excusés :

Messieurs ESSERTIER, BERNARD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)  
Monsieur GADIOLET (C.C. Miribel et du Plateau)  
Messieurs ORSET, GREFFET, PERRET, FREY, BOUVIER, CUGNO et MONTEGRE, et Mesdames EXPOSITO et BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur BOURDIN (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Madame REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GIROUX et ORSET, et Mesdames DUMAS et DE VECCHI (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Messieurs de la VERPILLIERE et BERNARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Philippe GUILLOT VIGNOT à F. DROGUE (CC. 3CM)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

Madame la Présidente expose que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte Bugey-Côtère-Plaine de l'Ain, continuera comme les années précédentes à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtère). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCOT (particulièrement la thématique de l'habitat).

Ainsi, comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA, il a été estimé que les cinq intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain-Côtère reverseront une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Madame la Présidente indique que pour 2011, le syndicat mixte fera une demande de subvention à la Région Rhône-Alpes. Elle souligne que cette mission CDRA bénéficiera d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Pour l'année 2011, les frais liés au poste de chargé de mission ont été évalués à 68 612,04 €.  
Pour le quart de temps, le reversement à opérer est de 17 153 € soit :

La Région Rhône-Alpes :	17 153 * 40,00% = 6 861,20 €
Part restant à charge des communautés de communes	10 291,80 €

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	10 291,80*51,60% = 5 310,57 €
La communauté de communes de Montluel :	10 291,80* 18,80% = 1 934,86 €
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	10 291,80* 18,70% = 1 924,56 €
La communauté de communes Bugey – Vallée Ain :	10 291,80* 7,10% = 730,72 €
La communauté de communes Pont d'Ain-Priay-Varambon :	10 291,80* 3,80% = 391,09 €

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** le montant du reversement volontaire dans le cadre du CDRA au syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain arrêté à la somme de 10 291,80 € pour l'année 2011,

**DIT** que les cinq intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget,

**AUTORISE** la Présidente à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

Annexe au projet de délibération n° 5 :

**Estimation des dépenses attachées à la mission CDRA du chef de projet SCOT**

<p align="center"><b>Salaire estimatif (brut + charges)</b></p> <p>chargé de mission – 01/01/2011 - 31/12/2011 – tps complet</p>	52 679,00 €
<p align="center"><b>Frais annexes réels 2009</b> <b>Période 01/01 au 31/12/2009</b></p> <p>Téléphone-Internet : 3 441,57 € Timbres : 584 € Déplac. chargé mission : 1896 € Fournitures : 621,12 € Location photocop. et mobilier : 3 116,72 € Location bureaux : 3 658,80 € Copies : 2 614,91 €</p>	15 933,04 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 612,04 €</b>
<b>Participation totale à 25%</b>	<b>17 153,00 €</b>
<b>Participation Région Rhône-Alpes (40%)</b>	<b>6 861,20 €</b>
<p><b>Participation par intercommunalités :</b></p> <p>CC de la Plaine de l'Ain (51,60%)</p> <p>CC du canton de Montluel (18,80%)</p> <p>CC de Miribel et du Plateau (18,70%)</p> <p>CC Bugey Vallée de l'Ain (7,10%)</p> <p>CC Pont d'Ain-Priay-Varambon (3,80 %)</p>	<p><b>5 310,57 €</b></p> <p><b>1 934,86 €</b></p> <p><b>1 924,56 €</b></p> <p><b>730,72 €</b></p> <p><b>391,09 €</b></p>

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*  
du comité syndical  
**Séance du 18 Novembre 2010**

**Objet de délibération :**  
**Demande de subvention auprès de la**  
**Région Rhône-Alpes au titre du CDRA**  
**Plaine de l'Ain Côtière - Poste Chef de**  
**Projet**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 8 novembre 2010 et, à titre consultatif 2 conseillers généraux

**Sont excusés :**

Messieurs ESSERTIER, BERNARD et BATTISTA (C.C. du canton de Monttuel)  
Monsieur GADIOLET (C.C. Miribel et du Plateau)  
Messieurs ORSET, GREFFET, PERRET, FREY, BOUVIER, CUGNO et MONTEGRE, et Mesdames EXPOSITO et BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur BOURDIN (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Madame REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GIROUX et ORSET, et Mesdames DUMAS et DE VECCHI (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Messieurs de la VERPILLIERE et BERNARD (Conseillers généraux)

**Ont donné pouvoir :**

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Philippe GUILLOT VIGNOT à F. DROGUE (CC. 3CM)

**Est élu secrétaire de séance :**

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Elle souligne que le chef de projet SCOT intervient pour 25% de son temps de travail dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière et plus précisément sur les problématiques et enjeux liés au SCOT (habitat, urbanisme).

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, les frais liés au poste du chargé de mission ont été évalués à 17 153 €. Cette estimation ne concerne que la mission CDRA.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation du « volet urbanisation » du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

**Le comité syndical,**

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec la Région Rhône-Alpes utile à cette demande.

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

**Annexe au projet de délibération n°6 :**

**Estimation détaillée du financement du poste de chef de projet SCOT pour la mission CDRA**

Rappel : le contrat serait établi pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 (soit 1 an)

		dont part CDRA 25% (au titre du volet urbanisation)
<b>Charges salariales (salaire brut + charges)</b>	52 679,00 €	<b>13 170,00 €</b>
<b>Frais annexes (1)</b>	15 933,04 €	<b>3 983,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	68 612,04 €	<b>17 153,00 €</b>

<b>Subvention pour les dépenses liées au salaire et aux frais annexes (taux de 40 %)</b>	<b>6 861,20 €</b> (17 153 * 40%)
<b>TOTAL</b>	<b>6 861,20 €</b>

(1) L'estimation des dépenses a été faite à partir du montant des frais annexes attachés au poste de chef de projet SCOT pour l'exercice 2009. Leur répartition était la suivante :

Téléphone-Internet : 3 441,57 €

Timbres : 584 €

Déplac. chargé mission : 1896 €

Fournitures : 621,12 €

Location photocop. et mobilier : 3 116,72 €

Location bureaux : 3 658,80 €

Copies : 2 614,91 €



Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité  
SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 18 Novembre 2010

Objet de délibération :  
Changement d'échelon d'Olivier  
PREMILLIEU pour la période du  
01/12/2010 au 30/06/2011

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 8 novembre 2010 et, à titre consultatif 2 conseillers généraux

Sont excusés :

Messieurs ESSERTIER, BERNARD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)  
Monsieur GADIOLET (C.C. Miribel et du Plateau)  
Messieurs ORSET, GREFFET, PERRET, FREY, BOUVIER, CUGNO et MONTEGRE, et Mesdames EXPOSITO et BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur BOURDIN (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Madame REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GIROUX et ORSET, et Mesdames DUMAS et DE VECCHI (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Messieurs de la VERPILLIERE et BERNARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Philippe GUILLOT VIGNOT à F. DROGUE (CC. 3CM)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

La Présidente rappelle qu'Olivier PREMILLIEU est actuellement embauché au grade d'Ingénieur, échelon 9 et ce, depuis son embauche le 03 décembre 2007.

Elle propose donc que le Comité Syndical l'autorise à passer Olivier PREMILLIEU à l'échelon 10 du grade d'Ingénieur pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 30 juin 2011 (son 2<sup>eme</sup> contrat de travail se terminant le 4 juillet 2011), ce qui correspond à une augmentation pour l'agent de 132.49 € net par mois.

Voici le détail du coût de l'augmentation pour 7 mois, pour le Syndicat Mixte :

- Rémunérations (7 mois) : 927,43 €
- Charges salariales et patronales (7 mois) : 462,07 €
- 
- Soit un total (7 mois) de 1 389.50 €.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE** Madame la Présidente à procéder aux formalités pour le changement d'échelon du Chef de projet du SCOT BUCOPA, Olivier PREMILLIEU.

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE  
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du comité syndical  
Séance du 18 Novembre 2010

Objet de délibération :  
Frais d'hébergement des agents lors  
des déplacements en dehors du  
territoire

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 84, convoqués le 8 novembre 2010 et, à titre consultatif 2 conseillers généraux

Sont excusés :

Messieurs ESSERTIER, BERNARD et BATTISTA (C.C. du canton de Montluel)  
Monsieur GADIOLET (C.C. Miribel et du Plateau)  
Messieurs ORSET, GREFFET, PERRET, FREY, BOUVIER, CUGNO et MONTEGRE, et Mesdames EXPOSITO et BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain)  
Monsieur BOURDIN (C.C. de la vallée de l'Albarine)  
Madame REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Messieurs GIROUX et ORSET, et Mesdames DUMAS et DE VECCHI (C.C. Bugey-Vallée de l'Ain)  
Messieurs de la VERPILLIERE et BERNARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

Jacky LAMBERT à D. BEGUET (C.C. Rhône Chartreuse de Portes)  
Philippe GUILLOT VIGNOT à F. DROGUE (CC. 3CM)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

La Présidente rappelle que le barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement est fixé dans la limite du taux maximal prévu par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget, à la somme de 60 €.

Or, il se trouve que lors des 6èmes rencontres des SCOT du Grand Douaisis qui se sont tenues au mois de juin 2010, l'agent Olivier PREMILLIEU a dû se loger au tarif de 90 € la nuitée, dépassant alors le barème de remboursement de 30 €.

Il est proposé au Comité syndical de délibérer pour autoriser la Trésorerie de Lagnieu à régler les frais d'hébergement susvisés.

**Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,**

**AUTORISE :**

- La Trésorerie à régler les frais d'hébergement susvisés.

**La Présidente,  
Jacqueline SELIGNAN**